



Entretien fossé communal et degats lapins

Par wesaluteyou, le 31/08/2010 à 07:41

bonjour

il y' a dix mes parents ont acheté un terrain et construit leur maison,mon pere n'en profite plus il est decédé il y'a un mois,aujourd'hui une partie du terrain risque s'ecrouler en contre bas a cause des galeries innombrables de ces meme lapins"c'est catastrophique,j'ai ecrit a la societe de chasse et au maire en demandant battue administrative,ils ont fureté une fois,7 lapins ont été attrapé, ici ils ne bougent pas,ils s'en foutent carrement,on les avait prevenu avant et leur reponses était oui on s'en occupera.mes parents sont vieux et malades,ils ont profité de leur credulité,c'est degueulasse .en bas de ce terrain s'ecoule les eaux de pluies du village,l'employé m'a dit qu il faudrait le buser,ça ne repousserai pas les lapins certe mais retiendrai le terrain,en sachant que ces meme eaux de pluie rongent peu a peu le fossé donc le terrain

[fluo]MES QUESTIONS :par quel moyen ou quel texte de loi peut on obliger le maire et la societe de chasse a repousser ou eradiquer ces lapins;il y'a URGENCE ,en sachant qu'il a fallu pleurer pour un resultat de 7 malheureux lapins,LE MAIRE EST RESPONSABLE DU BIEN ETRE DE SON VILLAGE OUI OU NON??? ila des obligations[/fluo]

[fluo]ENFIN nous voulons buser le fossé cela le retient et donc pas d'eau,donc moins de lapin,ce sont nos terrain qui entoure l'ecoulement ,mais c'est quand meme l'eau de la commune qui y coule

le maire doit il PARTICIPER AUX FRAIS en sachant qu'il ya 50metres de fossé[/fluo]pelle + buses ect,la mairie est aussi impliqué je pense
on a un budget tres serré et meme en l'aidant le coup est trop lourd pour nous
il y'a urgence,en sachant que cette mairie a un fort budget mais un maire radin au possible,si la prob se posait chez lui,ce serai régler tres vite
merci de votre aide